

Pour diffusion immédiate

1^{er} mai 2006

**Des coalitions du Québec et du Canada seront sur la Colline du Parlement pour le budget fédéral.
Les changements auxquels on s'attend ne feront toujours pas du projet conservateur une stratégie en matière de services de garde.**

OTTAWA - Des représentantes de la Coalition québécoise des services de garde et des services aux familles et de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance seront à Ottawa demain sur la Colline du Parlement pour le dépôt du budget fédéral.

Ces deux organismes ont uni leurs efforts pour faire en sorte que le Parlement canadien respecte les ententes conclues avec les provinces en matière de services de garde réglementés.

On s'attend à ce que le gouvernement réagisse aux critiques généralisées à l'endroit de son projet et diminue les pénalités fiscales dont auraient écopé, en vertu de l'allocation imposable de 1 200 dollars, les familles à faible revenu, les familles monoparentales et les familles à deux revenus. Monsieur Harper a déjà convenu que le deuxième pan de sa stratégie, à savoir l'augmentation de places en services de garde au moyen d'incitatifs fiscaux accordés aux entreprises, ne tenait pas la route. On s'attend à ce que ce volet du projet soit retiré et fasse l'objet de nouvelles études.

« Quel que soit la manière dont le gouvernement entend rafistoler son allocation, ce n'est pas une stratégie en matière de services de garde et c'est insuffisant en tant que supplément de revenu », a dit Michèle Asselin, de la coalition québécoise.

« Le temps pour les études, c'était avant le dépôt du budget. Si le gouvernement veut véritablement accroître les services de garde, il n'a qu'à respecter les ententes conclues avec les provinces. Ce sont les provinces et les territoires qui ont la responsabilité en matière de services de garde et les moyens de les mettre en œuvre », a dit Monica Lysack, directrice générale de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Les solutions offertes aux familles pour la garde de leurs enfants se sont multipliées au cours des deux premières années des accords quinquennaux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ententes en vertu desquelles les provinces devaient recevoir 5 milliards du fédéral. La plupart ont indiqué qu'elles

feraient encore davantage si elles recevaient du financement au-delà de mars 2007.

Pour plus d'informations ou pour fixer des entrevues, veuillez communiquer avec :

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance: Monica Lysack, (613) 286-5892 (cellulaire); Jamie Kass (613) 324-0886 (cellulaire). Porte-parole Francophone : Jody Dallaire (506)878-8666 (cellulaire).

La Coalition québécoise des services de garde et des services aux familles: Élise Desjardins, (514) 899-9916, (514) 795-8444 (cellulaire); Michèle Asselin, (514) 232-4847; Jean Robitallie, (514) 770-8155.